

Cote du document: EB 2015/LOT/P.12
Date: 30 juillet 2015
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Mémoire du Président

Proposition de prêt supplémentaire à la République socialiste du Viet Nam pour le Programme de réduction de la pauvreté axé sur la production marchande dans la province de Ha Giang

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Henning Pedersen
Chargé de programme de pays
téléphone: +84 914 616 488
courriel: h.pedersen@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés
Responsable du Bureau des
organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2092
courriel: gb_office@ifad.org

Pour: Approbation

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République socialiste du Viet Nam pour le Programme de réduction de la pauvreté axé sur la production marchande dans la province de Ha Giang, telle qu'elle figure dans le paragraphe 17, ainsi que les modifications apportées à l'accord de financement telles qu'elles figurent au paragraphe 13.

Mémoire du Président

Proposition de prêt supplémentaire à la République socialiste du Viet Nam pour le Programme de réduction de la pauvreté axé sur la production marchande dans la province de Ha Giang

I. Contexte et justification

1. Le Programme de réduction de la pauvreté axé sur la production marchande dans la province de Ha Giang a été approuvé par le Conseil d'administration en septembre 2014 (EB 2014/LOT/P.6/Rev.1). Le financement du programme se composait comme suit: i) un prêt du FIDA d'un montant de 6,54 millions de DTS (équivalant approximativement à 10 millions d'USD, soit 29,7% du coût total du programme) et un déficit de financement d'environ 10 millions d'USD (29,7%) à couvrir par une allocation additionnelle dans le cadre du cycle suivant du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP), une fois disponible, et sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration; ii) une contribution du gouvernement d'environ 9,49 millions d'USD (28,2%); et iii) une contribution des bénéficiaires d'environ 4,22 millions d'USD (12,5%). Le déficit de financement s'expliquait par le fait que les ressources allouées au Viet Nam au titre du SAFP étaient à l'époque épuisées.
2. La performance du portefeuille du Viet Nam ayant été satisfaisante, un montant d'environ 10 millions d'USD destiné à combler ce déficit a été alloué au présent programme au titre du cycle SAFP en cours. Les concepts, composantes, sous-composantes, dépenses, analyse coût-avantages, matrice des résultats, suivi-évaluation et dispositions institutionnelles restent inchangés.
3. Le présent mémoire soumis à l'approbation du Conseil l'utilisation d'un financement additionnel d'un montant de 7,12 millions de DTS environ (équivalant à approximativement 10 millions d'USD) provenant du cycle 2013-2015 du SAFP.

II. État d'avancement de l'exécution du programme

4. L'accord de financement du présent programme a été signé le 25 novembre 2014. L'atelier de démarrage s'est tenu en janvier 2015, et le premier plan de travail et budget annuel a été adopté en février 2015 selon la procédure d'approbation tacite. L'ensemble du dispositif institutionnel nécessaire à la mise en œuvre du programme est en place au niveau de la province, des districts et des communes. La mise en œuvre intégrale du programme est désormais en cours: les cadres de planification des productions ont été établis, les infrastructures communautaires qui seront financées ont été sélectionnées et les groupes d'intérêt commun pour les agriculteurs et les groupements féminins d'épargne et de crédit ont été créés.

III. Coût et financement du programme

5. Le financement additionnel de 7,12 millions de DTS, octroyé sous la forme d'un prêt à des conditions mixtes, sera réparti entre toutes les activités et catégories du programme.
6. Le tableau 1 présente une ventilation des coûts par composante.

Tableau 1
Coûts du programme par composante
(en milliers d'USD)

Composante	Prêt du FIDA 1	Prêt du FIDA 2	Bénéficiaires	Emprunteur/ contrepartie	Total
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
1. Planification d'un développement durable axé sur la production marchande					
i) Institutionnalisation de la planification de l'investissement dans les productions	212,1	43,2	-	10,0	265,3
ii) Mise en œuvre de la planification de la production marchande axée sur les résultats	2 452,5	1 284,0	-	1 335,7	5 072,2
iii) Essai et développement de technologies intelligentes face au climat	596,8	768,2	-	60,6	1 425,5
Sous-total	3 261,4	2 095,4	-	1 406,3	6 763,0
2. Renforcement de l'investissement dans des productions favorables aux pauvres					
i) Cofinancement du développement communautaire	3 849,1	4 357,6	2 384,4	3 521,4	14 112,6
ii) Services financiers ruraux	1 424,3	1 315,9	-	2 854,2	5 594,4
iii) Collaboration entre secteur public et secteur privé	776,7	1 540,5	1 836,0	-	4 153,2
Sous-total	6 050,1	7 214,1	4 220,4	6 375,6	23 860,2
3. Coordination du programme	688,4	690,8	-	1 709,8	3 089,0
Total	9 999,9	10 000,3	4 220,4	9 491,8	33 712,3

7. Conformément à la conception du programme, les fonds seront alloués aux catégories de dépenses indiquées dans le tableau 2.

Tableau 2
Coût indicatif du programme par catégorie de dépenses et par source de financement*
(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA 1		Prêt du FIDA 2		Bénéficiaires		Emprunteur/ contrepartie		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
A. Travaux de génie civil	2 430,0	26,7	2 430,0	26,7	810,0	8,9	3 431,0	37,7	9 101,0
B. Équipement et biens	244,6	72,1	60,8	17,9	-	-	33,9	10,0	339,3
C. Véhicules	181,8	50,0	-	-	-	-	181,8	50,0	363,6
D. Assistance technique	1 371,9	55,8	1 087,2	44,2	-	-	-	-	2 459,1
E. Formation	1 889,7	44,1	2 390,7	55,9	-	-	-	-	4 280,5
F. Travaux de recherche et études	818,3	18,1	843,0	18,7	-	-	2 851,3	63,1	4 512,5
G. Groupements féminins d'épargne et de crédit pour prêts subsidiaires	464,0	66,7	232,0	33,3	-	-	-	-	696,0
H. Dons pour la collaboration secteur public-secteur privé	1 101,1	16,3	2 237,3	33,2	3 410,4	50,5	-	-	6 748,8
I. Dotations aux investissements consacrés à des infrastructures publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
J. Dépenses courantes	1 498,5	43,7	719,2	21,0	-	-	1 211,8	35,4	3 429,5
K. Traitements	-	-	-	-	-	-	1 781,9	-	1 781,9
Total	9 999,9	29,7	10 000,3	29,7	4 220,4	12,5	9 491,8	28,2	33 712,3

* Les catégories de dépenses finales seront déterminées sur la base des procédures du FIDA. Par souci d'efficacité, le nombre des catégories de dépenses sera limité à cinq au maximum.

IV. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

8. Gestion financière. Le bureau de coordination du programme sera responsable de la bonne utilisation des fonds qui lui sont attribués et devra en rendre compte au gouvernement et au FIDA, conformément aux accords juridiques respectifs, aux accords subsidiaires conclus avec des établissements financiers et aux accords contractuels passés avec les prestataires de services. Les dispositions relatives à la gestion financière du programme garantiront, grâce aux contrôles internes et au renforcement des capacités à tous les niveaux, que les fonds seront utilisés aux fins prévues, avec efficacité et dans un souci d'économie.
9. Il sera fait usage du système comptable informatisé existant pour la tenue des comptes et pour l'établissement d'états financiers détaillés sur les opérations, les ressources et les dépenses relatives au programme pour chaque exercice. Les états financiers seront établis conformément à des normes comptables internationalement reconnues et à des procédures agréées par le FIDA, et présentés à celui-ci dans les délais prescrits. L'évaluation de la gestion financière réalisée par les services du FIDA fait état d'un risque fiduciaire moyen. Cependant, la province couverte par le programme a une très grande expérience de la gestion des projets financés par des sources extérieures, y compris du projet antérieur financé par le FIDA, et les résultats obtenus et les dispositifs de responsabilité sont, dans l'ensemble, satisfaisants.
10. Flux de fonds. Le FIDA mettra les fonds à la disposition du Gouvernement vietnamien selon les modalités et conditions prévues dans l'accord de financement. Le FIDA versera les fonds additionnels octroyés au programme sous forme de prêt sur un nouveau compte désigné ouvert dans une banque commerciale agréée par lui. Les deux comptes désignés au Ministère des finances sur lesquels sera versé le financement accordé par le FIDA seront administrés suivant les modalités du compte d'avances temporaires. Les fonds apportés par le gouvernement seront versés sur un compte distinct. Les dispositions relatives à la gestion financière du programme garantiront un flux robuste d'informations fiables sur les activités du programme, au profit de la responsabilité, de la transparence et de la divulgation des informations.
11. Contrôle interne et audit externe. Des mécanismes de contrôle interne seront mis en place au niveau du bureau de coordination du programme. L'audit externe sera mené conformément aux Normes internationales d'audit et aux Directives du FIDA relatives à l'audit des projets. Des auditeurs externes indépendants seront nommés en temps opportun. Les états financiers consolidés et les rapports d'audit seront présentés au FIDA dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice budgétaire.
12. Gouvernance. Tout financement d'un montant élevé sera validé par le comité de pilotage du programme et approuvé par le comité populaire de la province et, au-delà d'un certain seuil, soumis à l'accord du FIDA. Au niveau des communes, le financement, qui sera inspiré de la planification du développement socioéconomique, se fera selon un processus de décision transparent et équitable, assorti d'un mécanisme de règlement des différends. Pour renforcer les capacités du bureau de pays en matière de supervision des projets, le FIDA a recruté à la mi-2013 une personne sur place. Le bureau de pays a également entrepris d'établir un cadre amélioré de gouvernance inspiré de l'expérience d'autres institutions financières internationales et partenaires de la coopération au développement.

V. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement

13. Une fois que le Conseil d'administration aura approuvé ce prêt supplémentaire, l'accord de financement sera modifié en conséquence. Ce financement complète le plan de financement initialement approuvé lors de la conception du programme et, comme il a été dit précédemment, ne comporte aucun changement dans la description, la zone d'intervention ou les groupes cibles du programme. Aucune nouvelle catégorie de dépenses ne sera créée.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

14. Un amendement de l'accord de financement entre la République socialiste du Viet Nam et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur.
15. La République socialiste du Viet Nam est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
16. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

17. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République socialiste du Viet Nam un prêt à des conditions mixtes d'un montant équivalant à sept millions cent vingt mille droits de tirage spéciaux (7,12 millions de DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze